L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 16 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

Mme E. MUNRAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 126 rue du Canal. [illegible]

A LOUER.

Vacheries à louer au Bayou St-Jean. S'adresser à J. F. Meunier, 84 rue Dumaine. 16 nov—7t

Pour monsieur ou couple sans enfants—Deux belles chambres de galerie dans une famille respectable. Entrée indépendante. Trois lignes de chemins de fer urbains dans le voisinage immédiat. On parle l'anglais et le français. Rue Phillip, 126. 8 nov—10t

A VENDRE.

Une propriété—Coin Galvez et Orange, comprenant 6 lots, 115x131, avec écurie pour 18 places, maison double couverte en ardoises, 2 citernes, 2 fosses d'aisance, avec magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 288 Ursulines, coin Villeré. 8 nov—1m

ON DEMANDE.

On demande à acheter un très grand bureau en acajou, ainsi qu'un lavabo du même bois. S'adresser R., à l'Abeille. 16nov—3t

DEMANDES D'EMPLOI.

Un homme parlant le français et l'anglais, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans un magasin de campagne. S'adresser à J. O., 117 rue Dumaine. 31oct—15t

Des émigrants arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

PAR LE CONSTABLE.

Jean Lebreton vs Henry Lowhervien.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 12,445—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Levillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 23me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un petit cheval bai, un wagon à deux roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—12,19,23

A. Paterno vs. Charles Mayer.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 12,849.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Levillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux du défendeur dans cette affaire, encoignure des rues Chartres et Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 20 novembre 1889, 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu de la pension et bar-room, consistant en liqueurs et meubles de maison, d'après inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 nov—9, 16, 20.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gerhardt William Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,403.—Division C.—Attendu que Mme Catherine Marie Huemann, veuve de feu Gerhardt William Frye a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gerhardt William Frye, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 nov—12,16,21

Succession de William Mulford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,407—Division D—Attendu que Mme Mary Jane Mulford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William Mulford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—15,21,24

Succession de John Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,406—Division E—Attendu que Honora Higgins, veuve de Richard Cogan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Higgins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 nov—14 19 23.

Succession de Mme Julia Abes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,450 — Division D. — Attendu que Mme Mary Senneberg, veuve de S. Ehrlich, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia Abes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7 12, 16

Succession de Frank Luning ou Luniak.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Herman Schroeder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7nov—7 12 16

Succession de Mary Bauer, femme de Antonio Mascaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,351—Division—Attendu que Antonio Mascaro a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Bauer, femme de Antonio Mascaro, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6nov—10 15.

Ferdinand Hueneoh vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,331 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Peter [illegible] syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—13 17

Succession de Mme Anna Bellecour, épouse de Jean Pierre Fonton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,364—Division A—Attendu que Jean Pierre Fonton a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna Bellecour, femme de J. P. Fonton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 nov—13 17

Succession de Joseph A. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,356—Division E.—Attendu que William H. Wright a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Wright, décédé intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
8nov—13 17

Succession de Jean Romestan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,162—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 10 15

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 DECEMBRE 1889

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000	200,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
2 Lots de...	20,000	40,000
5 Lots de...	10,000	50,000
10 Lots de...	5,000	50,000
25 Lots de...	2,000	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600	120,000
500 Lots de...	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. [illegible] un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express [illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres chargées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Lne.

[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année échue le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

[illegible]

ACTIF

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen complet de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

E. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
E. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	E. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gasquet,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT aux règlements de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
[illegible] Secrétaire.
Fait et signé sous serment par devant moi, ce [illegible] jour de janvier, 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

GEORGE DEJAN,
Droguiste et Pharmacien,
Coin Rampart et Dauphine.
Vendeur de drogues, de médicaments, de produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, etc., etc. Les prescriptions des médecins seront remplies avec exactitude à toute heure du jour et de la nuit.
5 oct—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquette vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,354—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "E" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18oct—19 22 29—9 12 16nov.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire, et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Aviment, femme de Michael Hoeffner, No 27,737, Division [illegible]

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, F. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts enfermés dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons exposées dans le jugement donné;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Aviment la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.
Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 16 octobre 1889.
FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
20 oct—[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers.—No 11,816—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers d'Emile L. Carrière, et Charles J. Carrière, individuellement et comme associés survivants de la société sociale d'Antoine Carrière & Sons, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic en place et lieu de J. M. Seixas, ci-devant élu syndic, mais, décédé depuis; pour élire la succession et pour lui accorder pouvoir et autorité de compromis, et de régler ou de disposer autrement de toutes autres affaires ayant rapport à la dite succession ainsi qu'il en jugera convenable dans l'intérêt de ceux-ci.
Nlle-Orléans, 12 novembre 1889.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 nov—[illegible] 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,297, Division E—D'Amico, Sideti & Lewis (Stephen D'Amico, A. Sideti et F. E. Lewis) vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession de toute la propriété de D'Amico, Sideti & Lewis et Stephen D'Amico, A. Sideti et F. E. Lewis, insolvables, soit et par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée conformément à la loi en l'étude de E. J. Blanchard, notaire en cette ville, pour le 5me jour de décembre 1889, les dits créanciers devant être notifiés de cette cession conformément à la loi; que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables, et que toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété des dits insolvables, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1889.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
3 nov—3f au 5 déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,351 — Division [illegible] — Brandao & Gill vs. leurs créanciers — Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires et de la société commerciale de Brandao & Gill, composée de E. A. Brandao et John J. Gill, soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau coin des rues Commune et Carondelet, le JEUDI, 28ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications des dits pétitionnaires pour un répit ou de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. W. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
27 oct—1 p s au 28 nov

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Nouvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 25.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Dixième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 7ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Freret.
48 Freret et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 5, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
318 Claiborne et St-Bernard.
412 Lapeyrouse et Miro.
413 Lelarpe et White.
414 Remparts et Espagne.
415 Poste of Urquhart.
416 Mandeville et Claiborne.
417 St-Antoine et Claiborne.
512 France à coton et Levée.
514 Marché Washington.
516 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Gomme à chiquer et d'Articles et d'Appareils, etc., en usage pour la fabrique, etc.

Henry Groff vs T. Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,199—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 novembre, 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 novembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de gomme fabriquée et naturelle, aussi du sucre, de la farine, essence et extraits à odeur, aussi étagères, installations, tables, paniers, caisses et autres ustensiles, etc., employés pour la fabrique de la gomme (chewing gum). Dépôt au inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 nov—19 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 203 rue Rampart, entre les rues Ursulines et Hôpital, et aussi faisant face à la rue Gallatin.

Merchants Mutual Insurance Co. vs. Dominique Fatjo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,905—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dépôt, anciennement Vieille-Levée, Galatin, Hôpital et Ursulines, désigné par le No 43 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de la ville, daté le 20 décembre 1833, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte du 29 janvier 1834 pardevant Wm Christy, ci-devant notaire de cette ville.

Le dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Rampart, vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Gallatin, quatre-vingt-cinq pieds six pouces de profondeur sur le côté intérieur contigu au lot No 41 et soixante-dix neuf pieds neuf pouces et une ligne de profondeur quant sur la ligne adjacente au lot No 42, allant d'une à l'autre des dites rues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 nov—6,12,19,26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Voigt vs Mme Barbara Spuch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq, de l'îlet numéro cinquante, borné par les rues Annette, Bolidelle, St-Antoine et Prosper, sur un plan dressé par J. Brilly le 3 avril 1849, déposé comme plan No 41 des livres de plans No 5, en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire de cette ville. Lequel lot mesure vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face rue Annette sur cent quinze (115) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—30—nov 4,11,18,25,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. F. McMahon vs. M. Bell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,316—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'îlet No 202, dans le Quatrième District de cette ville borné par les rues St-André, Félicité, Remparts et Dryades, laquelle portion de terre fait partie d'un lot de terre désigné par le No 12 et mesure, en mesure américaine, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face à la rue St-André, cent vingt-un (121) pieds trois (3) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du lot No 11 vers la rue des Remparts et cent vingt six (126) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt-cinq (25) pieds [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 nov—4 11 18 26—3 7 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturage, etc.

— Dans l'affaire de —

Veuve E. C. H. de Keroten vs Henry Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,724—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à un peu plus de dix milles de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bernardez et désignée par le numéro 49 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, notaire, une copie duquel est déposée au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly, au Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou au côté gauche de lac, dans le Troisième district de cette ville, à environ dix milles de la dite ville, désigné par le numéro [illegible] sur le même plan, et mesurant conformément au dit plan ci-dessus décrit, [illegible] à peu près, sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur variant de quatre cent dix-huit pieds à peu près, sur la ligne du bas du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle Orléans, et à peu près vingt-six arpents en trois mille cent dix-huit pieds à peu près sur la ligne du haut du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant deux cent un arpent de face au bayou Gentilly au Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme indiqué sur le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, ou du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan ci-dessus mentionné environ quatorze arpents soixante-dix pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, de vingt dix arpents et dix-sept pieds, sur quatre-vingt-dix pieds à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans; et environ dix huit arpents en trois mille cent dix-huit pieds à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cents, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations consistent sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois, ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur autres; une écurie ouverte, en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un puits d'une profondeur de seize pieds; la façade et environ le tiers de la profondeur de chaque côté sont entourés d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et présentement exhibé à la Bourse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18oct—13 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seamen's Benevolent Association vs la succession Jno. J. Williams et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 13 dans l'îlet No 2 borné par les rues Bons-Enfants, Moreau, Félicianna et Clouet, sur un plan dressé par Cosmay, daté du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire; le dit lot mesure en pied américain, vingt-neuf (29) pieds sept (7) pouces de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de cent dix-sept (117) pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Port, Royale et Franklin, [illegible] le coin des rues Dauphine et Port, désigné par le No 15 et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de soixante-treize (73) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes plus ou moins. Le tout conformément à un plan annexé et faisant partie d'un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 10 octobre 1860.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—30—nov—4 11 18 25 30

Succession de Thomas Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 28,305—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Murray, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 nov—9 16 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage désirable dans le Premier District, rue Gravier, entre Galvez et Miro.

Succession de Marie Ellen Looney, épouse décédée de Wm Harvey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 28,091.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 73 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 octobre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir: Un certain terrain désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Galvez et Miro, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 1 ligne de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec un cottage simple en bois ayant en tout 4 chambres et un savant attenant, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour. A l'arrière, un jardin potager en culture. Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant André Dorlecourt, notaire, 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
29oct—26—2 9 16 23 30 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.

Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 28,611.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme le lot No 25 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 avril 1829; le dit lot mesure, au pied anglais, 30 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 8 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisance, etc. A côté, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée de côté, une cave, lieux d'aisance, et toutes dépendances.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les constructions seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Oliver Beirne.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E.—No 28,148.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, juge Albert Voorhies, daté 6 novembre 1889, je procéderai à la vente le JEUDI, 21 novembre 1889, à 11 heures A. M., sur les lieux No —— avenue Washington, entre Camp et Chestnut, connue comme la

Résidence Burnside,

La propriété ci-après décrite, à savoir:

—UN LOT DE—

Meubles de maison et effets,

Comprenant: Magnifique salon, Lit, Meubles de salle à manger et de vestibule, Draperies, Ornements, Cristaux, Plaqué, Faïence, Literie, Tapis, Etagères à vis, etc.,

Le tout étant de qualité supérieure et en parfait ordre, d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.
10 nov—10 12 17 18 19 20 21

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 85 et 87 rue Mandeville.

Résidence No 431 rue Chartres.

Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cecile Thevenot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,891.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre désigné par la lettre A sur un plan par E. Pilié, voyer, daté le 22 octobre 1833, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, connu par le No 85 rue Mandeville, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur le dit plan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connu par le No 87 rue Mandeville, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme le lot No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres; lequel lot mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 12 janvier 1859, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, sous le No 23, Livre de Plans No 6, au pied américain, 26 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 92 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansardes et une cuisine en bois couverte en ardoises dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Urquhart et Remparts, faisant partie d'un lot désigné par le No 240, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant en passant l'acte. L'acquéreur doit assumer les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 18,011.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

La désirable maison-cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippa, carré d'îlet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonough No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 136 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 30 avril 1835.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
19oct—19 26—nov2 9 16 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,261 — Division C — Thomas King vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire Thomas King soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. J. Blanchard, notaire, en son bureau, No 30 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 30ème jour de novembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 octobre 1889.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. G. RANKIN, Député Greffier.
31oct—3f au 30 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 133, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

VENTE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapène.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., absent par congé, en date du 16 octobre 1889, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Amérique, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 26 janvier 1836 et mesurant au pied français, les lots de 1 à 6, 30 pieds chacun de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 6 le coin de la rue Hope; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Amérique sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1848, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant, les lots Nos 13 à 21, 32 pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 11 et 2 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 150 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 22 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Union, sur une profondeur et façade de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Abondance.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Tresore, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1026, d'après un plan de A. Castaing en date du 20 avril 1848 et mesurant, le terrain Un 31 pieds 11 pouces et 4 lignes rue Bourbon, sur 124 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Tresore; les terrains de 2 à 9 inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur; terrain 10, 30 pieds, 11 pouces et 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 124 pi-ds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Abondance; les terrains 12 et 11, 30 pieds chacun de façade rue Abondance, sur 127 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le terrain 13, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Abondance; les terrains de 14 à 20, inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Français, Tresore et Mendère, désignés par les numéros de 1 à 9 sur le dit plan de A. Castaing et mesurant: le terrain un, 34 pieds, 5 pouces et 1 ligne de façade rue Tresore, sur 72 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Union; les terrains de 2 à 9, chacun, 34 pieds, 5 pouces, 2 lignes de façade rue Tresore, sur 72 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur; le terrain 9 formant l'angle des rues des Français et Tresore.

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Tresore et Mendère, désignés par les Nos de 1 à 8 sur ledit plan de A. Castaing, et mesurant: le terrain 1, 46 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue Tresore, sur 72 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 2; 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur à l'arrière; et 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne du côté de la rue Bourbon; les terrains de 2 à 8 mesurent chacun 35 pieds de façade rue Tresore, sur 72 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur; le terrain 8 formant l'angle des rues Tresore et Union.

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine, désigné par le No 3 sur un plan de Louis Surgi, en date du 27 février 1836, mesurant 30 pieds de façade rue Jena, sur 100 pieds de profondeur.

7° Un terrain dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Neuvième, Dixième, Camboronne et Madison, désigné par le No 8 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 14 mai 1835, et mesurant 31 pieds de façade sur un passage de 25 pieds de largeur s'étendant de la rue Neuvième à la rue Dixième, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

8° Un terrain dans le même district, carré d'îlet 129, borné par les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Camboronne sur le susdit plan, mesurant 5 pieds de façade rue Neuvième, sur le coin [illegible] rue Dixième, sur 350 pieds de profondeur sur un côté et [illegible] dans la ligne de côté de 25 pieds A. M.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 3,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, daté du 9 octobre 1889.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis; avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les réclamations usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 oct—12 19 26—nov 2 9 16

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Lane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,082.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur; successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., daté du 15 octobre 1889, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant une portion du lot numéro dix de l'îlet, numéro vingt-trois, qui est borné par les rues Melpomène, Jacobs (maintenant Freret), Terpsichore et Howard, conformément à un plan fait par George T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville; le dit lot de terre mesurant 31 pieds et 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 97 pieds et 9 pouces, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jacobs (maintenant Freret), Solis, (maintenant Locust), Erato et Thalie, désigné comme le numéro un, d'après un plan par Hedin & Schierheam, voyers, désigné comme No 182, en le bureau de Stark, anciennement notaire; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Thalie, 30 pieds 6 pouces et 7 1/2 lignes de largeur dans le fond, par 77 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jacobs (maintenant Freret) et 84 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Solis (maintenant Locust); ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du montant comptant, au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau, 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. [illegible]

SI VOUS VOULEZ

acheter du claret bon et bon marché, adressez-vous à la American Liquor Co., 215 et 217 rue Decatur,

Vins blancs, Whiskies, Gins, Cognacs et Cordiaux.

Gros et Détails.

20 oct—6m. dim. mer. ven.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, en distribution à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries et effets mobiliers.

Succession de Barbara Reiger, décédée.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—LUNDI 18 novembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, au coin S. E. des rues Dryades et Delord (ou Howard avenue), en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 13 novembre 1889, Docket No 28,254, pour le compte de la succession de Barbara Reiger, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de groceries, liqueurs et effets mobiliers, conformément à l'inventaire enregistré dans la Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DE VALEUR

Dans le Sixième District.

Un joli cottage double

Coin des rues Jersey et Bellecastle.

Avec deux lots de terre.

Un cottage à double corps de logis

Contigu à la propriété ci-dessus,

Nos 745 et 747 rue Jersey.

Un cottage simple recouvert en ardoises

No 743 rue Jersey,

Adjacent au cottage ci-dessus.

Succession de Mme Susanna Attenhofer, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, par ordre, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 octobre 1889, pour compte de la succession de Susanna Attenhofer, décédée, Docket 27,836, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Jersey et Bellecastle, quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, ou Annunciation, Laurel, Dufossat et Bellecastle, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle, toutes entre lignes parallèles d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent ce qui suit; sur les lots Nos 1 et 2, il y a un Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Sur le Lot No 3 il y a un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises Nos 745 et 747 rue Jersey, ayant 3 chambres, citerne, etc de chaque côté

Sur le Lot No 4 il y a un cottage simple recouvert en ardoises, avec 4 chambres, cuisine, 2 citernes, hangars, etc., etc., et connu comme le No 743 rue Jersey.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, et aussi toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 devant être payés comptant sur les lieux. Toutes les taxes de 1889 devront être payées par la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
3 nov—3,10,17 24—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE COMME DEMEURE

No 381 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Ella E. Rice, décédée.

A l'encan. A crédit, longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, près Gravier, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre du juge Fred. D. King, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, ordre daté du 17 octobre 1889, Docket No 28,039, pour le compte de la succession de Mme Ella E. Rice, décédée, il sera vendu à l'encan:

La moitié indivise de l'intérêt dans un certain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Sixième et l'avenue Washington, désigné comme le terrain No 4. Il mesure 16 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir à l'endroit où on fera la criée.

Un nouveau cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et auvent. Il donne un loyer de $12 à $15 par mois. Il y a devant une galerie, un joli grillage sur la devanture et est en parfait état sous tous les rapports; un charmant home pour une petite famille. Chars passant devant et derrière, situé près d'un marché, d'écoles, etc.

Est actuellement des parties intéressées. L'autre moitié indivise de cette propriété sera vendue à la même heure et à la même place.

Conditions, à savoir: Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec toutes les clauses usuelles de garanties; 10 pour cent en comptant sur les lieux; le vendeur payera les taxes de 1889. Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27.—nov 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur,

Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jero, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889, Docket No 28,044 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jero, décédée, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par le lot H, lequel mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Philip de 100 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément au plan exposé au lieu de la vente.

Conditions:—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie ordinaires. 10 pour cent de dépôt devant être payés comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.

Acte de vente pardevant W. E. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16oct—16 20 27—3 10 16 nov

PAR JAS F. GUINAULT.

Vente péremptoire d'un magnifique emplacement formant l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital.

PAR JAS. F. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 novembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs—

Trois lots de terre formant l'encoignure Est des rues Hôpital et Bourbon, désignés par les lettres A, B, C. Le lot A forme l'encoignure et mesure 27 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Bourbon sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Hôpital.

Les lots B et C, avec les bâtisses en briques à étage, mesurent chacun 30 pieds de face rue Bourbon sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis. Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire. 9 nov—9,10,16

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mathias Trech.

No 27,348—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Race ou Franklin, désigné comme lot No 19, et mesurant 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Philip, sur 131 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 129 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse en bois, etc.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme C. Meyers.

No—, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur,—Bureau No 176 rue Commune, — SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Cottage double attrayant, en bois, couvert en ardoises, Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et Seraphine (îlet borné par la rue Annunciation), retiré de la banquette, avec joli parterre et galeries (devant et derrière, 8 chambres plâtrées, citernes, lieux d'aisance, hangar de bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc., donnant un loyer de $30 par mois. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, écuries, marchés et lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses habituelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 nov—3 9 16 23 30—7 déc

L'Abeille
Bureaux [illegible]
SAMEDI,

LE STEA[illegible]
A partir de [illegible]
MARDI, à [illegible]
JEUDI, à [illegible]
SAMEDI, à [illegible]
De retour
LUNDI, à 5 A[illegible]
MERCREDI, à [illegible]
VENDREDI, à [illegible]

COMP[illegible]
Entre [illegible]

CHE[illegible]
MISS[illegible]
R[illegible]
Louisville.

Queen [illegible]

LES [illegible]

FEU[illegible]
No 4.
UN [illegible]
PAR H[illegible]

—Ah! fit [illegible] pir, moitié [illegible] pointement. [illegible]
—Pour le [illegible]
—J'étais [illegible] baronne avec [illegible] prit, et vous [illegible] nous et y [illegible] jeune fille; [illegible] chée. [illegible]
Estelle la [illegible] de la jusqu'au [illegible]
Avant on [illegible] sonné et [illegible] creuse, sauf en [illegible] ce qu'on est [illegible]
A la mort de [illegible] Poirey, était [illegible] Estelle; [illegible] toute autre? [illegible] au Pensionnat [illegible] depuis [illegible] plus de [illegible] du monde [illegible] triste. Mme [illegible] soin d'Estelle [illegible] demandé; le [illegible] chanté de ne [illegible] ble femme, [illegible] ennemi de [illegible] petites filles. [illegible]